

DEUX POIDS, DEUX MESURES : LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES EUROPÉENNES ET LES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS LE SUD DES ÉTATS-UNIS*



RÉSUMÉ

Au cours du dernier quart de siècle, les sociétés multinationales basées en Europe ont intensifié leurs investissements directs étrangers dans les États du sud des États-Unis. Dans leurs pays d'origine, ces entreprises européennes qui investissent dans le sud américain respectent généralement les normes internationales en matière de liberté d'association et de négociation collective. Pourtant, dans leurs opérations du sud des États-Unis, certaines entreprises lancent des campagnes antisyndicales agressives et s'opposent à la négociation collective lorsque les travailleurs forment des syndicats. Il s'agit d'un échec de la diligence raisonnable dont les entreprises devraient répondre.

Mots clés: *Droit international du travail, normes OIT, droits des salariés aux États-Unis, entreprises européennes aux États-Unis.*

ABSTRACT

Multinational corporations based in Europe have accelerated their foreign direct investment in the Southern states of the United States in the past quarter-century. In their home countries, European companies investing in the American South generally respect international norms on freedom of association and collective bargaining. But in their Southern U.S. operations, some companies launch aggressive anti-union campaigns and resist collective bargaining when workers form unions. This is a failure of due diligence for which firms should be held accountable.

Keywords: *International Labor Law, ILO Standards, Employee Rights in the United States, European companies in the United States.*

* Cet article est basé sur un rapport de 100 pages publié par l'AFL-CIO et l'Institut syndical européen. L'intégralité du rapport est disponible à l'adresse suivante : <https://www.etui.org/about-etui/news/the-double-standard-at-work-european-corporate-investment-and-workers-rights-in-the-american-south>